

**PARC NATUREL MARIN
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

**Conseil de gestion
Séance du 15 janvier 2016**

Délibération PNMEGMP_2016_02

Approbation du relevé de décisions de la réunion du conseil de gestion du 1^{er} octobre 2015

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°AR119 du 2 septembre 2015 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le relevé de décision de la réunion du conseil de gestion du 1^{er} octobre 2015, avec la modification suivante :

- Apport de précisions sur le point 9a relatif à la planification de l'éolien en mer en Poitou-Charentes.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du conseil de gestion



M. Philippe Plisson

Présents :

- Monsieur Daniel LE DIREAC'H, représentant du préfet maritime de l'Atlantique, commissaire du gouvernement
- 64 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 70 membres), et deux procurations.
- M. Pierre LECA, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées.

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 35 membres présents ou représentés, est atteint.

1- Approbation de l'ordre du jour

Décision	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité	-
----------	--	---

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 11 juillet 2015

Décision	Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 11 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité	Délibération 2015_03
----------	---	----------------------

3- Approbation du règlement intérieur

Les options du règlement intérieur ayant été discutées lors de la réunion informelle du 10 septembre, le projet de document est présenté rapidement.

Composition du bureau

Il est proposé un bureau de 18 membres, dont la composition tend à respecter les grands équilibres d'acteurs présents au sein du conseil de gestion :

	État	Collectivités	Professionnels	Usagers de loisirs	« Assoc »	« Personnalités »	
Nb membres CdG	11	16	22	6	7	8	70
% global	15,7%	22,9%	31,4%	8,6%	10,0%	11,4%	
Président		1					
Vice-présidents		1	1	1	1	1	
Autres membres Bureau	3	2	4	1	1	1	
Nb membres Bureau	3	4	5	2	2	2	18
% Bureau	16,7%	22,2%	27,8%	11,1%	11,1%	11,1%	

Suite aux consultations effectuées au sein de leur catégorie, les représentants des professionnels sollicitent l'ajout de membres supplémentaires de leur catégorie au bureau, au regard de la diversité importante des acteurs de ce collège, et des enjeux relatifs à la préservation de la qualité de l'eau vis-à-vis notamment des activités conchyliques.

M. Leca indique que cette proposition n'est pas de nature à remettre en cause les équilibres entre les acteurs :

	État	Collectivités	Professionnels	Usagers de loisirs	Associations	Personnalités	
Nb membres CdG	11	16	22	6	7	8	70
<i>% global</i>	<i>15,7%</i>	<i>22,9%</i>	<i>31,4%</i>	<i>8,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>11,4%</i>	
Président		1					1
Vice-présidents		1	1	1	1	1	5
Autres membres Bureau	3	2	6	1	1	1	14
Nb membres Bureau	3	4	7	2	2	2	20
<i>% Bureau</i>	<i>15,0%</i>	<i>20,0%</i>	<i>35,0%</i>	<i>10,0%</i>	<i>10,0%</i>	<i>10,0%</i>	

Après discussions au sein du conseil de gestion, le Président soumet cette demande au vote. Le conseil de gestion approuve à l'unanimité la proposition d'ajouter deux représentants des professionnels au sein du bureau.

Sur la question de membres suppléants au bureau, M. Leca indique que le projet de règlement intérieur intègre la proposition que les membres du bureau puissent se faire suppléer par leur suppléant nommé par l'arrêté interpréfectoral. Cette disposition va être expertisée juridiquement car elle nécessitera peut-être le dépôt d'un amendement législatif.

Vice-présidences

4 postes de vice-présidents sont proposés, 1 par catégorie d'acteurs (hors services de l'État et établissements publics).

Les représentants des professionnels, par cohérence avec la demande précédente, sollicitent un voire deux vice-présidents supplémentaires pour leur catégorie, ou bien une vice-présidence tournante (qui serait alternée entre pêcheurs et conchyliculteurs).

M. Leca précise que le principe de vice-présidence tournante ne peut pas être écrit dans le règlement intérieur, mais qu'il peut s'agir d'un accord entre eux d'alternance avec démission et réélection d'un vice-président chaque année.

Le Président soumet au conseil de gestion la proposition de vice-présidence alternative (non transcrite dans le règlement intérieur) entre pêcheurs et conchyliculteurs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Décision	Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, avec l'ajout de deux membres de la catégorie des professionnels au bureau.	Délibération 2015_04
Décision	Les membres du conseil de gestion acceptent à l'unanimité la proposition de vice-présidente alternée annuellement entre pêcheurs et conchyliculteurs.	

4- Election des vice-présidents

Le Président fait appel aux candidatures pour la vice-présidence.

- Représentants des élus : Mme Maryline Simoné
- Représentant des professionnels : M. Eric Renaud
- Représentant des usagers de loisirs : M. Philippe Grand
- Représentant des associations de protection de l'environnement : M. Dominique Chevillon
- Représentant des personnalités qualifiées : Mme Ségolène Travichon.

1 seul candidat se présentant pour chaque catégorie, les élections sont effectuées à main levée pour chaque vice-présidence, conformément au règlement intérieur.

Décision	Sont élus vice-présidents du conseil de gestion, à l'unanimité des membres :		Délibération 2015_05
	-	Mme Maryline Simoné pour la catégorie des collectivités territoriales	
	-	M. Eric Renaud pour la catégorie des professionnels	
	-	M. Philippe Grand pour la catégorie des usagers de loisirs	
	-	M. Dominique Chevillon pour la catégorie des associations de protection de l'environnement	
	-	Mme Ségolène Travichon pour la catégorie des personnalités qualifiées.	

5- Election des membres du bureau

Les élections sont effectuées au sein de chaque catégorie.

Pour la catégorie des collectivités territoriales – 2 membres à élire. M. Quentin et M. Quillet se présentent et sont élus à l'unanimité.

Pour la catégorie des professionnels – 6 membres à élire. Les 6 candidats présentés par les professionnels sont élus à l'unanimité : M. Jouneau, M. Sourbier, M. Viaud, M. Bozzoni, M. Puyrazat, M. Amblard.

Pour la catégorie des usagers – 1 membre à élire. M. Picot se présente et est élu à l'unanimité.

Pour la catégorie des associations de protection de l'environnement – 1 membre à élire. M. Pierre Le Gall, seul candidat, est élu à l'unanimité.

Pour la catégorie des associations de protection de l'environnement – 1 membre à élire. M. Jean Prou, seul candidat, est élu à l'unanimité.

Concernant les représentants de l'Etat et des établissements publics, le représentant du préfet maritime, en accord avec Mme la préfète de Charente-maritime : la DDTM 17, la DREAL Poitou-Charentes et la DIRM sud-atlantique.

Décision	Sont élus membres du bureau du conseil de gestion :		Délibération 2015_06
	-	M. Quentin et M. Quillet pour la catégorie des collectivités territoriales	
	-	M. Jouneau, M. Sourbier, M. Viaud, M. Bozzoni, M. Puyrazat, M. Amblard, M. Amouroux et M. Moquay pour la catégorie des professionnels	
	-	M. Picot pour la catégorie des usagers	
	-	M. Le Gall pour la catégorie des associations de protection de l'environnement	
	-	M. Jean Prou pour la catégorie des personnalités qualifiées.	
	Sont par ailleurs désignés membres du bureau ; la DDTM 17, la DREAL Poitou-Charentes, la DIRM sud-atlantique.		

6- Délégations de compétences du conseil de gestion au bureau

M. Leca rappelle les décisions qui peuvent être déléguées par le conseil de gestion au bureau : avis, avis sur le schéma de mise en valeur de la mer, obtention des documents, propositions de mesures de protection et de gestion.

Ce sujet appelle plusieurs réflexions de la part des membres du conseil de gestion :

- Articulation entre le bureau et les comités géographiques. M. Leca précise que les avis seront émis soit par le comité géographique s'il s'agit d'un projet local qui n'impacte pas les autres zones du Parc, soit au niveau du bureau ou du conseil de gestion dans les autres cas. Le champ des délégations possibles aux comités géographiques sera le même que pour le bureau. Après le vote de la loi biodiversité, ces délégations pourront être mises en place si le conseil de gestion en décide. M. Plisson propose, durant la période transitoire de mise en place informelle des comités géographiques, que les avis locaux soient analysés au sein du comité géographique compétent, puis repris au sein du conseil de gestion ou du bureau.
- Manque de recul à ce jour pour déléguer au bureau
- Constat que le bon fonctionnement du Parc devra s'appuyer sur des délégations au bureau

- Certaines décisions importantes devront être prises en conseil de gestion
- M. Leca rappelle que ces délégations ne sont pas figées et que le conseil de gestion pourra proposer de les faire évoluer.
- Si le bureau émet des avis, proposition que tous les membres du conseil de gestion soient informés lors de l'envoi du dossier de séance. A posteriori le conseil de gestion pourra faire confiance aux membres du bureau pour faire remonter les sujets sensibles en conseil de gestion

Décision	Le conseil de gestion délègue à l'unanimité au bureau les attributions suivantes : - Avis simples - Communication des projets concernant le Parc.	Délibération 2015_07
Décision	Le conseil de gestion décide à l'unanimité que les dossiers de séance du bureau seront transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion (dispositions introduite dans le règlement intérieur)	

7- Discussion sur la constitution des comités géographiques

M. Leca rappelle que le décret a créé trois comités géographiques pour traiter de sujets, projets ou activités dont les effets sont limités aux zones définies. Les comités géographiques sont constitués de membres du conseil de gestion (titulaires ou suppléants), dans la limite de 46 membres, en essayant de respecter l'équilibre général entre les catégories.

Dans l'attente des dispositions législatives qui permettront de leur déléguer des attributions, il est proposé de mettre en place les comités géographiques de façon informelle, en définissant leur composition par délibération, de façon à pouvoir, une fois la loi votée, les mettre en place officiellement en bénéficiant d'un retour d'expérience, et intégrer leur composition dans le règlement intérieur. Les règles de quorum s'appliqueront également aux décisions des comités géographiques.

Le Président attire l'attention sur l'engagement des membres des comités géographiques à y participer car il y aura besoin d'efficacité et de réactivité.

M. Leca précise que les membres du conseil de gestion ne sont pas tenus de participer à tous les comités, mieux vaut privilégier les représentants locaux. Les dossiers des comités géographiques pourront comme pour les bureaux être transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion par souci de bonne information. Il n'y aura pas de bureau pour les comités géographiques. Par ailleurs, quand le bureau va travailler sur le plan de gestion, il sera intéressant d'avoir la vision des comités géographiques, selon plusieurs options : tenir des réunions communes, participation des présidents des comités géographiques aux réunions du bureau.

Les représentants des pêcheurs demandent si les décisions des comités des pêches dans les 12 miles devront être transmises au bureau. M. Leca précise que les délibérations pour l'attribution de licences de pêche peuvent être discutées en conseil de gestion. Par contre, en dehors de la zone des 12 miles, c'est une manière de faire des propositions à l'Europe. Par ailleurs, sur les zones de présence d'autres États membres, personne n'a l'intention d'imposer des contraintes aux pêcheurs français qui ne seront pas appliquées aux autres États membres. Pierre Leca suggère qu'une présentation de la manière dont est traitée la pêche soit faite à un prochain conseil de gestion.

Le représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne demande si l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pourra participer au comité géographique vendéen. Le président s'engage à ce qu'elle soit invitée, à défaut de pouvoir être formellement membre.

Les personnalités qualifiées s'entendent pour que leurs représentants au sein des comités géographiques arrivent avec une expertise collégiale. M. Leca précise d'ailleurs que l'expertise du Parc s'appuiera sur les personnalités qualifiées, et sur l'équipe du Parc.

Le Président invite les membres du conseil de gestion à se positionner sur les comités géographiques. Le tableau joint en annexe en présente la synthèse :

- 24 membres (20%) dans le comité géographique vendéen
- 41 membres (34%) dans le comité géographique de la mer des Pertuis
- 31 membres (26%) dans le comité géographique de l'estuaire de la Gironde.

Pour faciliter les échanges entre les comités géographiques et le bureau, il est proposé de s'assurer que plusieurs membres de chaque comité sont membres du bureau. Au vu de la composition du bureau et du comité estuaire de la Gironde, Mme Rabic et M. Amouroux seront invités à participer aux réunions du bureau avec voix consultative pour représenter le comité estuaire de la Gironde.

Un président et un vice-président sont proposés pour chaque comité géographique :

	Président(e)	Vice-président(e)
Comité littoral vendéen	M. Sourbier	M. Jouneau
Comité mer des Pertuis	Mme Simoné	M. Grand
Comité estuaire de la Gironde	M. Plisson	M. Prou

Décision	Mme Rabic et M. Amouroux seront invités à participer au bureau avec voix consultative pour représenter le comité estuaire de la Gironde
Décision	<p>Sont proposés respectivement comme président(e)s et vice-présidents des comités géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le comité littoral vendéen : M. Sourbier et M. Jouneau - Pour le comité mer des Pertuis : Mme Simoné et M. Grand - Pour le comité estuaire de la Gironde : M. Plisson et M. Prou <p>Cette décision sera entérinée par délibération au prochain conseil de gestion, en même temps que la composition des comités géographiques.</p>

Action	CG2_1	Prévoir une présentation du fonctionnement de la pêche à un prochain conseil de gestion	Représentants des pêcheurs	02/10/2015	Ouverte
--------	-------	---	----------------------------	------------	---------

8- Avis sur des demandes d'autorisation

8a : mise en place d'un système breveté écoplage sur la plage Sud de Rivedoux

Il s'agit d'un projet expérimental répondant à un objectif de réduction du phénomène d'érosion de la plage, par drainage de l'eau de mer, qui est ensuite pompée, dessalée et valorisée pour d'autres usages.

Le projet se situe sur un secteur à enjeux pour les oiseaux marins et côtiers sur la façade atlantique : site de recherche alimentaire d'oiseaux migrateurs et hivernants (limicoles notamment), zone reposoir et secteur de recherche alimentaire pour les laridés. La période de programmation des travaux, définie de façon à limiter l'impact sur la saison touristique (15 semaines entre octobre et avril), correspondant à la période pour laquelle la concentration d'espèces est la plus élevée.

Les discussions portent sur :

- Un questionnaire sur les retours d'expérience de ce type de projet, a priori peu convaincants (Saint Raphaël, Sables d'Olonne). M. Quillet rappelle qu'il ne s'agit pas là de se positionner sur l'opportunité du projet ; qui revient à la décision de la collectivité, mais sur ses impacts potentiels sur le milieu marin.
- L'impact potentiel d'habitats communautaires du fait de la conduite de refoulement
- L'importance de laisser le temps de l'expérience à ce type de projet, tout en émettant des préconisations.

M. Leca précise que le conseil de gestion n'est en effet pas là pour juger de l'opportunité du projet, mais de ses impacts potentiels sur le milieu marin du Parc. On est toujours en faveur d'expérimenter dans un Parc, car on a la capacité de suivre les impacts.

Décision	Le conseil de gestion émet un avis favorable au projet, sous réserve de programmer les travaux de façon à limiter sa période de recouvrement avec les enjeux de l'avifaune, et de mettre en place un suivi de l'impact du projet sur le milieu marin. 1 voix contre, 13 abstentions	Délibération 2015_08
-----------------	--	-----------------------------

8b : avis sur l'exploitation de cultures marines dans la baie de l'Aiguillon

Il s'agit d'une saisine relative à des demandes individuelles d'autorisation d'exploitation de cultures marines localisées principalement sur la baie de l'Aiguillon. Ces demandes s'intègrent dans le schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Vendée. Le Parc ne dispose pas à ce jour de l'évaluation environnementale de ce schéma.

M. Leca souligne que le Parc marin ne sera pas en capacité de se prononcer sur des demandes individuelles, l'avis du Parc doit porter sur le schéma des structures et son évaluation d'incidences. Les représentants des conchyliculteurs confirment que vu le nombre de concessions concernées, ce ne serait pas envisageable et qu'il faut donc se rapporter au schéma général.

Un état d'avancement des schémas et évaluations des 3 départements concernés est demandé :

- Charente-maritime : avant 2-3 ans
- Vendée : le CRC vient de déposer le dossier d'étude d'impact
- Gironde : il reste à faire la partie sur l'estuaire de la Gironde.

Décision Le conseil de gestion décide de ne pas émettre d'avis sur ces demandes individuelles d'exploitation de cultures marines dans la baie de l'Aiguillon. Il se prononcera sur les schémas des structures assortis de leur évaluation d'incidence.
A l'unanimité

Action	CG2_2	Prévoir une présentation d'un schéma des structures à un prochain conseil de gestion	Représentants des conchyliculteurs	02/10/2015	Ouverte
--------	-------	--	------------------------------------	------------	---------

9- Informations sur les avis techniques émis par l'Agence

Il s'agit d'avis techniques émis par l'Agence avant que le conseil de gestion du Parc soit installé et en capacité d'émettre ces avis.

9a : planification de l'éolien en mer en Poitou-Charentes (9 juin 2015)

Il s'agit d'une analyse technique sur la définition d'une zone propice à l'éolien située au sud de l'île d'Oléron.

M. Leca précise qu'il que l'étude sommaire réalisée sur la zone a mis en évidence beaucoup de contraintes, mais qu'il ne s'agit pas d'un avis défavorable aux éoliennes de façon générale. L'Agence n'est en effet pas opposée par principe aux éoliennes. Cette analyse est néanmoins importante car elle attire l'attention des porteurs de projets sur les contraintes qui vont devoir être prises en compte au niveau environnemental eu égard à la responsabilité particulière de la France sur les espèces présentes.

Plusieurs remarques sont émises :

- il s'agit d'une des seules régions de France où la délimitation de la zone a fait l'objet d'un accord entre le porteur de projet et les pêcheurs (CRPMEM Poitou-Charentes) et autres professionnels (Région Poitou-Charentes).
- La nécessité d'analyser davantage les incidences d'un projet éolien sur cette zone sur le long terme, et de rendre l'analyse plus objective (Président du Parc)
- La complexité du dossier, car il faut aussi tenir compte notamment de l'acheminement de l'électricité produite. Il faut avoir une vision précise de l'ensemble des aspérités du projet (LPO)
- Il faut mettre en regard des impacts négatifs des projets éoliens (dérangement des mammifères marins lié au bruit, risques de collision avec les oiseaux, enjeu esturgeon...) les impacts positifs (représentant des ports de plaisance), notamment :
 - o en tant qu'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique, avec des effets positifs contre le réchauffement climatique et sur la gestion des gaz à effets de serre (GPM La Rochelle, Région Poitou-Charentes)
 - o création de zones de concentration de poissons via les enrochements artificiels (CRPMEM Poitou-Charentes), avec attraction de mammifères marins.
- Il existe aujourd'hui peu de retours d'expériences sur les risques de collision avec les oiseaux (Agence).

- Les études d'incidence et d'impact environnemental extrêmement détaillées auront lieu lorsque le projet sera déposé, aujourd'hui on se situe sur une analyse en amont au regard de cette planification (Agence).
- Le Parc pourra profiter des données acquises lors de ces études approfondies (UFE).
- Le Parc sera saisi pour avis au moment du dépôt du projet du pétitionnaire.

Les débats sont interrompus, le sujet sera complété par une présentation générale sur les projets éoliens pour la bonne compréhension des membres du conseil de gestion.

Action	CG2_3	Prévoir une présentation de la manière dont les projets éoliens off shore sont mis en place	Représentant de l'UFE	02/10/2015	2ème conseil de gestion de 2016
--------	-------	---	-----------------------	------------	---------------------------------

9b : renouvellement de l'AOT pour la ZMEL du Maupas (7 juillet 2015)

Il s'agit d'un renouvellement de la zone de mouillage, avec extension à l'année de la période d'exploitation. Un avis technique défavorable a été émis au regard du caractère incomplet de l'étude d'incidence (insuffisance de prise en compte de la présence d'oiseaux marins avec dérangement pendant la période hivernale, des bancs de moules intertidaux, des récifs d'Hermelles). L'exploitation devra être limitée à la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le CRC Pays de la Loire précise qu'il y a aussi des impacts sur les activités conchylicoles périphériques, et qu'un avis défavorable a été émis par la profession eu égard aux problèmes de qualité de l'eau.

9c : renouvellement de l'AOT pour la ZMEL de la Grande jetée de l'Eperon des sablons (24 août 2015)

Il s'agit d'une demande de renouvellement à l'identique de la zone de mouillage. L'Agence a émis un avis technique favorable, sous réserve de la transmission des éléments mentionnés dans le formulaire d'évaluation (impact sur le plan ornithologique).

Le CRC Poitou-Charentes précise qu'il a émis un avis défavorable car l'AOT se situe en pleine zone conchylicole de la Baie de l'Aiguillon.

9d : dragage du port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'Agence n'a pas émis d'avis sur le projet dans l'attente de compléments sur l'étude d'incidence : retour d'expérience sur le précédent dragage, mise en place d'un suivi des récifs d'Hermelles, caractérisation du panache du rejet, calendrier d'intervention compatible avec les enjeux de l'avifaune).

Le CRC Poitou-Charentes précise qu'au niveau conchylicole, la zone est classée en B (classement sanitaire médiocre). Les rejets étant préjudiciables pour la production coquillère et la réglementation ayant évolué depuis les années 1960, il y aurait besoin de tests écotoxicologiques, et de bénéficier de profils de vulnérabilité sur les zones conchylicoles.

Le CRC Aquitaine attire l'attention sur l'effet cumulatif des contaminants et l'importance de demander des évolutions réglementaires, notamment par l'appréhension de l'impact des activités par des tests écotoxicologiques.

9e. renouvellement de l'AOT de la zone de mouillage de Soubise.

L'Agence a un avis favorable, sous réserve de mettre en application les préconisations mentionnées dans l'étude d'incidence.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance.

La prochaine réunion du conseil de gestion se tiendra le lundi 30 novembre au matin.

Tableaux de suivi des décisions

Décision 1/10/15	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité	-
Décision 1/10/15	Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 11 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité	Délibération 2015_03
Décision 1/10/15	Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, avec l'ajout de deux membres de la catégorie des professionnels au bureau.	Délibération 2015_04
Décision 1/10/15	Les membres du conseil de gestion acceptent à l'unanimité la proposition de vice-présidente alternée annuellement entre pêcheurs et conchyliculteurs.	
Décision 1/10/15	Sont élus vice-présidents du conseil de gestion, à l'unanimité des membres : - Mme Maryline Simoné pour la catégorie des collectivités territoriales - M. Eric Renaud pour la catégorie des professionnels - M. Philippe Grand pour la catégorie des usagers de loisirs - M. Dominique Chevillon pour la catégorie des associations de protection de l'environnement - Mme Ségolène Travichon pour la catégorie des personnalités qualifiées.	Délibération 2015_05
Décision 1/10/15	Sont élus membres du bureau du conseil de gestion : - M. Quentin et M. Quillet pour la catégorie des collectivités territoriales - M. Jouneau, M. Sourbier, M. Viaud, M. Bozzoni, M. Puyrazat, M. Amblard, M. Amouroux et M. Moquay pour la catégorie des professionnels - M. Picot pour la catégorie des usagers - M. Le Gall pour la catégorie des associations de protection de l'environnement - M. Jean Prou pour la catégorie des personnalités qualifiées. Sont par ailleurs désignés membres du bureau ; la DDTM 17, la DREAL Poitou-Charentes, la DIRM sud-atlantique.	Délibération 2015_06
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion délègue à l'unanimité au bureau les attributions suivantes : - Avis simples - Communication des projets concernant le Parc.	Délibération 2015_07
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion décide à l'unanimité que les dossiers de séance du bureau seront transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion (dispositions introduite dans le règlement intérieur)	
Décision 1/10/2015	Mme Rabic et M. Amouroux seront invités à participer au bureau avec voix consultative pour représenter le comité estuaire de la Gironde	
Décision 1/10/2015	Sont proposés respectivement comme président(e)s et vice-présidents des comités géographiques : - Pour le comité littoral vendéen : M. Sourbier et M. Jouneau - Pour le comité mer des Pertuis : Mme Simoné et M. Grand - Pour le comité estuaire de la Gironde : M. Plisson et M. Prou Cette décision sera entérinée par délibération au prochain conseil de gestion, en même temps que la composition des comités géographiques.	
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion émet un avis favorable au projet, sous réserve de programmer les travaux de façon à limiter sa période de recouvrement avec les enjeux de l'avifaune, et de mettre en place un suivi de l'impact du projet sur le milieu marin. <i>1 voix contre, 13 abstentions</i>	Délibération 2015_08
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion décide de ne pas émettre d'avis sur ces demandes individuelles d'exploitation de cultures marines dans la baie de l'Aiguillon. Il se prononcera sur les schémas des structures assortis de leur évaluation d'incidence. <i>A l'unanimité</i>	

Tableau de suivi des actions

Action	CG2_1	Prévoir une présentation du fonctionnement de la pêche à un prochain conseil de gestion	Représentants des pêcheurs	01/10/2015	Ouverte
Action	CG2_2	Prévoir une présentation d'un schéma des structures à un prochain conseil de gestion	Représentants des conchyliculteurs	01/10/2015	Ouverte
Action	CG2_3	Prévoir une présentation d'un projet éolien off shore	Représentant de l'UFE	01/10/2015	2ème CG de 2016

Liste des membres présents

Les membres suppléants sont indiqués en *italique* ; les membres absents ou excusés sont indiqués en mode ~~barré~~

Représentants de l'Etat et établissements publics

~~M. Laurent BEAUCHESNE, commandant de la zone maritime Atlantique~~

M. Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

M. Xavier HINDERMEYER, représentant de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

M. Pierrick MARION, représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes

Mme Vanessa RISPAL, représentante de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine

M. Stéphane BURON, directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée,

M. Eric SIGALAS, représentant du directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime,

M. Ronan LE SAOUT, adjoint du directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde

M. Eric LEBAT, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

M. Jérôme GUEVEL, représentant du délégué régional Centre-Atlantique du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

M. Johann LEIBREICH, représentant du directeur de l'établissement public du marais poitevin.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

~~M. Stéphane FRIMAUDEAU, Conseil Régional Pays de La Loire~~

~~M. Jean-Pierre LE SCORNET, Conseil Régional Pays de la Loire~~

Mme Maryline SIMONÉ, Conseil Régional Poitou Charentes

Mme Régine JOLY, Conseil Régional Poitou Charentes

M. Jean-Jacques CORSAN, Conseil régional Aquitaine

~~M. Michel DAVERAT, Conseil régional Aquitaine~~

M. Marcel GAUDUCHEAU, Conseil général de la Vendée

~~Mme Brigitte HYBERT, Conseil Général de la Vendée~~

M. Lionel QUILLET, Conseil Général de la Charente-Maritime

~~M. Michel PARENT, Conseil Général de la Charente-Maritime~~

M. Jean-Pierre TALLIEU, Conseil Général de la Charente-Maritime

Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Conseil Général de la Charente-Maritime

~~M. Alain RENARD, Conseil général de la Gironde~~

~~Mme Célia MONSEIGNE, Conseil Général de la Gironde~~

~~M. Maxence DE RUGY, Communauté de communes du Talmondais~~

~~M. Michel BRIDONNEAU, Communauté de communes du Talmondais~~

~~M. Daniel TRICHET, Commune de Talmont-Saint-Hilaire~~

~~M. David ROBBE, Commune de Talmont-Saint-Hilaire~~

M. Didier QUENTIN, Commune de Royan

~~M. Bernard GIRAUD, Commune de Royan~~

M. Jean-Louis LEONARD, Communauté d'agglomération de La Rochelle

~~Mme Brigitte DESVEAUX, Communauté d'agglomération de La Rochelle~~

M. Mickaël VALLET, Communauté de communes du Bassin de Marennes

~~M. Jean-Marie PETIT, Communauté de communes du Bassin de Marennes~~

M. Jean-Michel RIGAL, Communauté de communes de l'Estuaire

~~M. Bernard GRENIER, Communauté de communes de l'Estuaire~~

M. Xavier PINTAT, Communauté de communes de la Pointe du Médoc

~~M. Jacques BIDALUN, Communauté de communes de la Pointe du Médoc~~

M. Philippe PLISSON, syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde

~~M. Dominique FEDIEU, syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde~~

Représentant du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

M. Yann HELARY

~~M. Stéphane VILLAIN~~

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

M. José JOUNEAU, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

~~M. Emmanuel HUBE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire~~

M. Michel CROCHET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes

~~M. Eric BLANC, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes~~

M. Eric RENAUD, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes

~~Mme Laurie DURAND, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes~~

M. Jean-Michel LABROUSSE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine

~~M. Bertrand IUNG, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine~~

Mme Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde

~~M. Philippe MORO, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde~~

M. Bernard PERAUDEAU, Association des organisations de producteurs du Golfe de Gascogne

M. Pascal HEID, Association des organisations de producteurs du Golfe de Gascogne

M. Jacques SOURBIER, Comité régional conchylicole des Pays de la Loire

~~*M. Emmanuel BERTAUD, Comité régional conchylicole des Pays de la Loire*~~

M. Gérald VIAUD, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

M. Philippe MORANDEAU, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

M. Daniel COIRIER, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

~~*Mme Annie AUBIER, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes*~~

M. Benoit DURIVAUD, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

~~*M. Francis BAUDET, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes*~~

M. Thierry LAFON, Comité régional conchylicole d'Aquitaine

~~*M. Denis PINTO, Comité régional conchylicole d'Aquitaine*~~

M. Michel PERROT, Extracteurs de granulats

M. Hugues BERBEY, Extracteurs de granulats

M. Fernand BOZZONI, Armateurs

M. Patrick KERVERDO, Armateurs

M. Philippe JOUSSEMET, Unions maritimes et portuaires

M. Thierry WARION, Unions maritimes et portuaires

M. Henry-Vincent AMOUROUX, Union maritime et portuaire de Bordeaux

~~*M. Jérôme LAMBERT, Union maritime et portuaire de Bordeaux*~~

M. Martin LEPOUTRE, Fédération des industries nautiques

~~*M. Pierrick COLSON, Fédération des industries nautiques*~~

M. Michel PUYZARAT, Grand port maritime de LA ROCHELLE

M. Bernard PLISSON, Grand port maritime de LA ROCHELLE

~~*M. Christophe MASSON, Grand port maritime de BORDEAUX*~~

M. Philippe RENIER, Grand port maritime de BORDEAUX

M. Benoit THOMAZO, Union française d'électricité

M. Antoine MONTEILLET, Union française d'électricité

M. Bertrand MOQUAY, Ports gérés par une collectivité

~~*M. Christian BARBACH, Ports gérés par une collectivité*~~

~~M. Christophe SUEUR, Ports gérés par une collectivité~~

Nicolas DUBOIS, Ports gérés par une collectivité

M. Michel AMBLARD, Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime ou de la Gironde

~~M. Denis LURTON, Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime ou de la Gironde~~

Représentants d'organisations locales d'utilisateurs :

M. Philippe GRAND, Plaisance

M. Jean-Jacques COUDRAY, Plaisance

M. Jean PIVETEAU, Plaisance

M. Jean-Claude GUILLIEN, Plaisance

Mme Annick DANIS, Pêche de Loisirs

~~M. Philippe GARNIER, Pêche de Loisirs~~

M. Bernard PRIMAULT, Pêche de Loisirs

M. Christian REVEILLAC, Pêche de Loisirs

M. Patrick MARCEL, Comités régionaux olympiques et sportifs

~~Mme Marie-Noëlle SOURTY, Comités régionaux olympiques et sportifs~~

~~M. Laurent PICOT, Activités subaquatiques de Loisir~~

M. Dominique BISCARAT, Activités subaquatiques de Loisir

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel

M. Gérard FRIGAUX, Ré nature environnement

M. Grégory ZIEBACZ, Ré nature environnement

M. Dominique CHEVILLON, Ligue pour la protection des oiseaux

~~M. Dominique ARIBERT, Ligue pour la protection des oiseaux~~

M. Jacques PIGEOT, IODDE

M. Jean-Baptiste BONNIN, IODDE

M. Pierre LEGALL, Nature environnement 17

Mme Monique HYVERNAUD, Nature environnement 17

Mme Anne-Marie GRIMAUD, COORLIT 85

~~M. Bernard BERTHAUD, COORLIT 85~~

M. Daniel DELESTRE, SEPANSO GIRONDE

Mme Elisabeth ARNAULD, SEPANSO GIRONDE

M. Philippe LUCET, Une pointe pour tous

M. Jacques GERVAIS, Une pointe pour tous

Personnalités qualifiées

Emmanuel JOYEUX, expert en gestion des milieux naturels

Mme Ségolène TRAVICHON, expert en gestion des milieux naturels

M. Thomas RIMAUD, expert en développement durable des activités de pêche et de cultures marines

M. Jean PROU, expert dans le domaine de la conchyliculture

~~M. Eric CHAUMILLON, expert dans le domaine des phénomènes hydro sédimentaires et de gestion du trait de côte~~ -> procuration donnée à M. SAURIAU

M. Pierre GUY SAURIAU, expert dans le domaine des écosystèmes benthiques

~~M. Philippe BOËT, expert des milieux estuariens~~ -> procuration donnée à M. Jean PROU

Mme Marianne PEREZ, expert en formation maritime

Représentants de la structure de préfiguration de PNR du MEDOC (voix consultative)

Le président ou son représentant : Franck LAPORTE

Présents :

- Monsieur Daniel LE DIREAC'H, représentant du préfet maritime de l'Atlantique, commissaire du gouvernement
- 64 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 70 membres), et deux procurations.
- M. Pierre LECA, directeur adjoint de l'Agence des aires marines protégées.

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 35 membres présents ou représentés, est atteint.

1- Approbation de l'ordre du jour

Décision	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité	-
----------	--	---

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 11 juillet 2015

Décision	Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 11 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité	Délibération 2015_03
----------	---	----------------------

3- Approbation du règlement intérieur

Les options du règlement intérieur ayant été discutées lors de la réunion informelle du 10 septembre, le projet de document est présenté rapidement.

Composition du bureau

Il est proposé un bureau de 18 membres, dont la composition tend à respecter les grands équilibres d'acteurs présents au sein du conseil de gestion :

	État	Collectivités	Professionnels	Usagers de loisirs	« Assoc »	« Personnalités »	
Nb membres CdG	11	16	22	6	7	8	70
% global	15,7%	22,9%	31,4%	8,6%	10,0%	11,4%	
Président		1					
Vice-présidents		1	1	1	1	1	
Autres membres Bureau	3	2	4	1	1	1	
Nb membres Bureau	3	4	5	2	2	2	18
% Bureau	16,7%	22,2%	27,8%	11,1%	11,1%	11,1%	

Suite aux consultations effectuées au sein de leur catégorie, les représentants des professionnels sollicitent l'ajout de membres supplémentaires de leur catégorie au bureau, au regard de la diversité importante des acteurs de ce collège, et des enjeux relatifs à la préservation de la qualité de l'eau vis-à-vis notamment des activités conchylicoles.

M. Leca indique que cette proposition n'est pas de nature à remettre en cause les équilibres entre les acteurs :

	État	Collectivités	Professionnels	Usagers de loisirs	Associations	Personnalités	
Nb membres CdG	11	16	22	6	7	8	70
<i>% global</i>	<i>15,7%</i>	<i>22,9%</i>	<i>31,4%</i>	<i>8,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>11,4%</i>	
Président		1					1
Vice-présidents		1	1	1	1	1	5
Autres membres Bureau	3	2	6	1	1	1	14
Nb membres Bureau	3	4	7	2	2	2	20
<i>% Bureau</i>	<i>15,0%</i>	<i>20,0%</i>	<i>35,0%</i>	<i>10,0%</i>	<i>10,0%</i>	<i>10,0%</i>	

Après discussions au sein du conseil de gestion, le Président soumet cette demande au vote. Le conseil de gestion approuve à l'unanimité la proposition d'ajouter deux représentants des professionnels au sein du bureau.

Sur la question de membres suppléants au bureau, M. Leca indique que le projet de règlement intérieur intègre la proposition que les membres du bureau puissent se faire suppléer par leur suppléant nommé par l'arrêté interpréfectoral. Cette disposition va être expertisée juridiquement car elle nécessitera peut-être le dépôt d'un amendement législatif.

Vice-présidences

4 postes de vice-présidents sont proposés, 1 par catégorie d'acteurs (hors services de l'État et établissements publics).

Les représentants des professionnels, par cohérence avec la demande précédente, sollicitent un voire deux vice-présidents supplémentaires pour leur catégorie, ou bien une vice-présidence tournante (qui serait alternée entre pêcheurs et conchyliculteurs).

M. Leca précise que le principe de vice-présidence tournante ne peut pas être écrit dans le règlement intérieur, mais qu'il peut s'agir d'un accord entre eux d'alternance avec démission et réélection d'un vice-président chaque année.

Le Président soumet au conseil de gestion la proposition de vice-présidence alternative (non transcrite dans le règlement intérieur) entre pêcheurs et conchyliculteurs. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Décision	Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité, avec l'ajout de deux membres de la catégorie des professionnels au bureau.	Délibération 2015_04
Décision	Les membres du conseil de gestion acceptent à l'unanimité la proposition de vice-présidente alternée annuellement entre pêcheurs et conchyliculteurs.	

4- Election des vice-présidents

Le Président fait appel aux candidatures pour la vice-présidence.

- Représentants des élus : Mme Maryline Simoné
- Représentant des professionnels : M. Eric Renaud
- Représentant des usagers de loisirs : M. Philippe Grand
- Représentant des associations de protection de l'environnement : M. Dominique Chevillon
- Représentant des personnalités qualifiées : Mme Ségolène Travichon.

1 seul candidat se présentant pour chaque catégorie, les élections sont effectuées à main levée pour chaque vice-présidence, conformément au règlement intérieur.

Décision	Sont élus vice-présidents du conseil de gestion, à l'unanimité des membres :		Délibération 2015_05
	-	Mme Maryline Simoné pour la catégorie des collectivités territoriales	
	-	M. Eric Renaud pour la catégorie des professionnels	
	-	M. Philippe Grand pour la catégorie des usagers de loisirs	
	-	M. Dominique Chevillon pour la catégorie des associations de protection de l'environnement	
	-	Mme Ségolène Travichon pour la catégorie des personnalités qualifiées.	

5- Election des membres du bureau

Les élections sont effectuées au sein de chaque catégorie.

Pour la catégorie des collectivités territoriales – 2 membres à élire. M. Quentin et M. Quillet se présentent et sont élus à l'unanimité.

Pour la catégorie des professionnels – 6 membres à élire. Les 6 candidats présentés par les professionnels sont élus à l'unanimité : M. Jouneau, M. Sourbier, M. Viaud, M. Bozzoni, M. Puyrazat, M. Amblard.

Pour la catégorie des usagers – 1 membre à élire. M. Picot se présente et est élu à l'unanimité.

Pour la catégorie des associations de protection de l'environnement – 1 membre à élire. M. Pierre Le Gall, seul candidat, est élu à l'unanimité.

Pour la catégorie des associations de protection de l'environnement – 1 membre à élire. M. Jean Prou, seul candidat, est élu à l'unanimité.

Concernant les représentants de l'Etat et des établissements publics, le représentant du préfet maritime, en accord avec Mme la préfète de Charente-maritime : la DDTM 17, la DREAL Poitou-Charentes et la DIRM sud-atlantique.

Décision	Sont élus membres du bureau du conseil de gestion :		Délibération 2015_06
	-	M. Quentin et M. Quillet pour la catégorie des collectivités territoriales	
	-	M. Jouneau, M. Sourbier, M. Viaud, M. Bozzoni, M. Puyrazat, M. Amblard, M. Amouroux et M. Moquay pour la catégorie des professionnels	
	-	M. Picot pour la catégorie des usagers	
	-	M. Le Gall pour la catégorie des associations de protection de l'environnement	
	-	M. Jean Prou pour la catégorie des personnalités qualifiées.	
	Sont par ailleurs désignés membres du bureau ; la DDTM 17, la DREAL Poitou-Charentes, la DIRM sud-atlantique.		

6- Délégations de compétences du conseil de gestion au bureau

M. Leca rappelle les décisions qui peuvent être déléguées par le conseil de gestion au bureau : avis, avis sur le schéma de mise en valeur de la mer, obtention des documents, propositions de mesures de protection et de gestion.

Ce sujet appelle plusieurs réflexions de la part des membres du conseil de gestion :

- Articulation entre le bureau et les comités géographiques. M. Leca précise que les avis seront émis soit par le comité géographique s'il s'agit d'un projet local qui n'impacte pas les autres zones du Parc, soit au niveau du bureau ou du conseil de gestion dans les autres cas. Le champ des délégations possibles aux comités géographiques sera le même que pour le bureau. Après le vote de la loi biodiversité, ces délégations pourront être mises en place si le conseil de gestion en décide. M. Plisson propose, durant la période transitoire de mise en place informelle des comités géographiques, que les avis locaux soient analysés au sein du comité géographique compétent, puis repris au sein du conseil de gestion ou du bureau.
- Manque de recul à ce jour pour déléguer au bureau
- Constat que le bon fonctionnement du Parc devra s'appuyer sur des délégations au bureau

- Certaines décisions importantes devront être prises en conseil de gestion
- M. Leca rappelle que ces délégations ne sont pas figées et que le conseil de gestion pourra proposer de les faire évoluer.
- Si le bureau émet des avis, proposition que tous les membres du conseil de gestion soient informés lors de l'envoi du dossier de séance. A posteriori le conseil de gestion pourra faire confiance aux membres du bureau pour faire remonter les sujets sensibles en conseil de gestion

Décision	Le conseil de gestion délègue à l'unanimité au bureau les attributions suivantes : - Avis simples - Communication des projets concernant le Parc.	Délibération 2015_07
Décision	Le conseil de gestion décide à l'unanimité que les dossiers de séance du bureau seront transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion (dispositions introduite dans le règlement intérieur)	

7- Discussion sur la constitution des comités géographiques

M. Leca rappelle que le décret a créé trois comités géographiques pour traiter de sujets, projets ou activités dont les effets sont limités aux zones définies. Les comités géographiques sont constitués de membres du conseil de gestion (titulaires ou suppléants), dans la limite de 46 membres, en essayant de respecter l'équilibre général entre les catégories.

Dans l'attente des dispositions législatives qui permettront de leur déléguer des attributions, il est proposé de mettre en place les comités géographiques de façon informelle, en définissant leur composition par délibération, de façon à pouvoir, une fois la loi votée, les mettre en place officiellement en bénéficiant d'un retour d'expérience, et intégrer leur composition dans le règlement intérieur. Les règles de quorum s'appliqueront également aux décisions des comités géographiques.

Le Président attire l'attention sur l'engagement des membres des comités géographiques à y participer car il y aura besoin d'efficacité et de réactivité.

M. Leca précise que les membres du conseil de gestion ne sont pas tenus de participer à tous les comités, mieux vaut privilégier les représentants locaux. Les dossiers des comités géographiques pourront comme pour les bureaux être transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion par souci de bonne information. Il n'y aura pas de bureau pour les comités géographiques. Par ailleurs, quand le bureau va travailler sur le plan de gestion, il sera intéressant d'avoir la vision des comités géographiques, selon plusieurs options : tenir des réunions communes, participation des présidents des comités géographiques aux réunions du bureau.

Les représentants des pêcheurs demandent si les décisions des comités des pêches dans les 12 miles devront être transmises au bureau. M. Leca précise que les délibérations pour l'attribution de licences de pêche peuvent être discutées en conseil de gestion. Par contre, en dehors de la zone des 12 miles, c'est une manière de faire des propositions à l'Europe. Par ailleurs, sur les zones de présence d'autres États membres, personne n'a l'intention d'imposer des contraintes aux pêcheurs français qui ne seront pas appliquées aux autres États membres. Pierre Leca suggère qu'une présentation de la manière dont est traitée la pêche soit faite à un prochain conseil de gestion.

Le représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne demande si l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pourra participer au comité géographique vendéen. Le président s'engage à ce qu'elle soit invitée, à défaut de pouvoir être formellement membre.

Les personnalités qualifiées s'entendent pour que leurs représentants au sein des comités géographiques arrivent avec une expertise collégiale. M. Leca précise d'ailleurs que l'expertise du Parc s'appuiera sur les personnalités qualifiées, et sur l'équipe du Parc.

Le Président invite les membres du conseil de gestion à se positionner sur les comités géographiques. Le tableau joint en annexe en présente la synthèse :

- 24 membres (20%) dans le comité géographique vendéen
- 41 membres (34%) dans le comité géographique de la mer des Pertuis
- 31 membres (26%) dans le comité géographique de l'estuaire de la Gironde.

Pour faciliter les échanges entre les comités géographiques et le bureau, il est proposé de s'assurer que plusieurs membres de chaque comité sont membres du bureau. Au vu de la composition du bureau et du comité estuaire de la Gironde, Mme Rabic et M. Amouroux seront invités à participer aux réunions du bureau avec voix consultative pour représenter le comité estuaire de la Gironde.

Un président et un vice-président sont proposés pour chaque comité géographique :

	Président(e)	Vice-président(e)
Comité littoral vendéen	M. Sourbier	M. Jouneau
Comité mer des Pertuis	Mme Simoné	M. Grand
Comité estuaire de la Gironde	M. Plisson	M. Prou

Décision	Mme Rabic et M. Amouroux seront invités à participer au bureau avec voix consultative pour représenter le comité estuaire de la Gironde
Décision	<p>Sont proposés respectivement comme président(e)s et vice-présidents des comités géographiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le comité littoral vendéen : M. Sourbier et M. Jouneau - Pour le comité mer des Pertuis : Mme Simoné et M. Grand - Pour le comité estuaire de la Gironde : M. Plisson et M. Prou <p>Cette décision sera entérinée par délibération au prochain conseil de gestion, en même temps que la composition des comités géographiques.</p>

Action	CG2_1	Prévoir une présentation du fonctionnement de la pêche à un prochain conseil de gestion	Représentants des pêcheurs	02/10/2015	Ouverte
--------	-------	---	----------------------------	------------	---------

8- Avis sur des demandes d'autorisation

8a : mise en place d'un système breveté écoplage sur la plage Sud de Rivedoux

Il s'agit d'un projet expérimental répondant à un objectif de réduction du phénomène d'érosion de la plage, par drainage de l'eau de mer, qui est ensuite pompée, dessalée et valorisée pour d'autres usages.

Le projet se situe sur un secteur à enjeux pour les oiseaux marins et côtiers sur la façade atlantique : site de recherche alimentaire d'oiseaux migrateurs et hivernants (limicoles notamment), zone reposoir et secteur de recherche alimentaire pour les laridés. La période de programmation des travaux, définie de façon à limiter l'impact sur la saison touristique (15 semaines entre octobre et avril), correspondant à la période pour laquelle la concentration d'espèces est la plus élevée.

Les discussions portent sur :

- Un questionnaire sur les retours d'expérience de ce type de projet, a priori peu convaincants (Saint Raphaël, Sables d'Olonne). M. Quillet rappelle qu'il ne s'agit pas là de se positionner sur l'opportunité du projet ; qui revient à la décision de la collectivité, mais sur ses impacts potentiels sur le milieu marin.
- L'impact potentiel d'habitats communautaires du fait de la conduite de refoulement
- L'importance de laisser le temps de l'expérience à ce type de projet, tout en émettant des préconisations.

M. Leca précise que le conseil de gestion n'est en effet pas là pour juger de l'opportunité du projet, mais de ses impacts potentiels sur le milieu marin du Parc. On est toujours en faveur d'expérimenter dans un Parc, car on a la capacité de suivre les impacts.

Décision	Le conseil de gestion émet un avis favorable au projet, sous réserve de programmer les travaux de façon à limiter sa période de recouvrement avec les enjeux de l'avifaune, et de mettre en place un suivi de l'impact du projet sur le milieu marin. 1 voix contre, 13 abstentions	Délibération 2015_08
-----------------	--	-----------------------------

8b : avis sur l'exploitation de cultures marines dans la baie de l'Aiguillon

Il s'agit d'une saisine relative à des demandes individuelles d'autorisation d'exploitation de cultures marines localisées principalement sur la baie de l'Aiguillon. Ces demandes s'intègrent dans le schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Vendée. Le Parc ne dispose pas à ce jour de l'évaluation environnementale de ce schéma.

M. Leca souligne que le Parc marin ne sera pas en capacité de se prononcer sur des demandes individuelles, l'avis du Parc doit porter sur le schéma des structures et son évaluation d'incidences. Les représentants des conchyliculteurs confirment que vu le nombre de concessions concernées, ce ne serait pas envisageable et qu'il faut donc se rapporter au schéma général.

Un état d'avancement des schémas et évaluations des 3 départements concernés est demandé :

- Charente-maritime : avant 2-3 ans
- Vendée : le CRC vient de déposer le dossier d'étude d'impact
- Gironde : il reste à faire la partie sur l'estuaire de la Gironde.

Décision Le conseil de gestion décide de ne pas émettre d'avis sur ces demandes individuelles d'exploitation de cultures marines dans la baie de l'Aiguillon. Il se prononcera sur les schémas des structures assortis de leur évaluation d'incidence.
A l'unanimité

Action	CG2_2	Prévoir une présentation d'un schéma des structures à un prochain conseil de gestion	Représentants des conchyliculteurs	02/10/2015	Ouverte
--------	-------	--	------------------------------------	------------	---------

9- Informations sur les avis techniques émis par l'Agence

Il s'agit d'avis techniques émis par l'Agence avant que le conseil de gestion du Parc soit installé et en capacité d'émettre ces avis.

9a : planification de l'éolien en mer en Poitou-Charentes (9 juin 2015)

Il s'agit d'une analyse technique sur la définition d'une zone propice à l'éolien située au sud de l'île d'Oléron.

M. Leca précise qu'il que l'étude sommaire réalisée sur la zone a mis en évidence beaucoup de contraintes, mais qu'il ne s'agit pas d'un avis défavorable aux éoliennes de façon générale. L'Agence n'est en effet pas opposée par principe aux éoliennes. Cette analyse est néanmoins importante car elle attire l'attention des porteurs de projets sur les contraintes qui vont devoir être prises en compte au niveau environnemental eu égard à la responsabilité particulière de la France sur les espèces présentes.

Plusieurs remarques sont émises :

- il s'agit d'une des seules régions de France où la délimitation de la zone a fait l'objet d'un accord entre le porteur de projet et les pêcheurs (CRPMEM Poitou-Charentes) et autres professionnels (Région Poitou-Charentes).
- La nécessité d'analyser davantage les incidences d'un projet éolien sur cette zone sur le long terme, et de rendre l'analyse plus objective (Président du Parc)
- La complexité du dossier, car il faut aussi tenir compte notamment de l'acheminement de l'électricité produite. Il faut avoir une vision précise de l'ensemble des aspérités du projet (LPO)
- Il faut mettre en regard des impacts négatifs des projets éoliens (dérangement des mammifères marins lié au bruit, risques de collision avec les oiseaux, enjeu esturgeon...) les impacts positifs (représentant des ports de plaisance), notamment :
 - o en tant qu'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique, avec des effets positifs contre le réchauffement climatique et sur la gestion des gaz à effets de serre (GPM La Rochelle, Région Poitou-Charentes)
 - o création de zones de concentration de poissons via les enrochements artificiels (CRPMEM Poitou-Charentes), avec attraction de mammifères marins.
- Il existe aujourd'hui peu de retours d'expériences sur les risques de collision avec les oiseaux (Agence).

- Les études d'incidence et d'impact environnemental extrêmement détaillées auront lieu lorsque le projet sera déposé, aujourd'hui on se situe sur une analyse en amont au regard de cette planification (Agence).
- Le Parc pourra profiter des données acquises lors de ces études approfondies (UFE).
- Le Parc sera saisi pour avis au moment du dépôt du projet du pétitionnaire.

Les débats sont interrompus, le sujet sera complété par une présentation générale sur les projets éoliens pour la bonne compréhension des membres du conseil de gestion.

Action	CG2_3	Prévoir une présentation de la manière dont les projets éoliens off shore sont mis en place	Représentant de l'UFE	02/10/2015	2ème conseil de gestion de 2016
--------	-------	---	-----------------------	------------	---------------------------------

9b : renouvellement de l'AOT pour la ZMEL du Maupas (7 juillet 2015)

Il s'agit d'un renouvellement de la zone de mouillage, avec extension à l'année de la période d'exploitation. Un avis technique défavorable a été émis au regard du caractère incomplet de l'étude d'incidence (insuffisance de prise en compte de la présence d'oiseaux marins avec dérangement pendant la période hivernale, des bancs de moules intertidaux, des récifs d'Hermelles). L'exploitation devra être limitée à la période du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le CRC Pays de la Loire précise qu'il y a aussi des impacts sur les activités conchylicoles périphériques, et qu'un avis défavorable a été émis par la profession eu égard aux problèmes de qualité de l'eau.

9c : renouvellement de l'AOT pour la ZMEL de la Grande jetée de l'Eperon des sablons (24 août 2015)

Il s'agit d'une demande de renouvellement à l'identique de la zone de mouillage. L'Agence a émis un avis technique favorable, sous réserve de la transmission des éléments mentionnés dans le formulaire d'évaluation (impact sur le plan ornithologique).

Le CRC Poitou-Charentes précise qu'il a émis un avis défavorable car l'AOT se situe en pleine zone conchylicole de la Baie de l'Aiguillon.

9d : dragage du port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'Agence n'a pas émis d'avis sur le projet dans l'attente de compléments sur l'étude d'incidence : retour d'expérience sur le précédent dragage, mise en place d'un suivi des récifs d'Hermelles, caractérisation du panache du rejet, calendrier d'intervention compatible avec les enjeux de l'avifaune).

Le CRC Poitou-Charentes précise qu'au niveau conchylicole, la zone est classée en B (classement sanitaire médiocre). Les rejets étant préjudiciables pour la production coquillère et la réglementation ayant évolué depuis les années 1960, il y aurait besoin de tests écotoxicologiques, et de bénéficier de profils de vulnérabilité sur les zones conchylicoles.

Le CRC Aquitaine attire l'attention sur l'effet cumulatif des contaminants et l'importance de demander des évolutions réglementaires, notamment par l'appréhension de l'impact des activités par des tests écotoxicologiques.

9e. renouvellement de l'AOT de la zone de mouillage de Soubise.

L'Agence a un avis favorable, sous réserve de mettre en application les préconisations mentionnées dans l'étude d'incidence.

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance.

La prochaine réunion du conseil de gestion se tiendra le lundi 30 novembre au matin.

Tableaux de suivi des décisions

Décision 1/10/15	L'ordre du jour est adopté à l'unanimité	-
Décision 1/10/15	Le compte-rendu de la réunion du conseil de gestion du 11 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité	Délibération 2015_03
Décision 1/10/15	Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, avec l'ajout de deux membres de la catégorie des professionnels au bureau.	Délibération 2015_04
Décision 1/10/15	Les membres du conseil de gestion acceptent à l'unanimité la proposition de vice-présidente alternée annuellement entre pêcheurs et conchyliculteurs.	
Décision 1/10/15	Sont élus vice-présidents du conseil de gestion, à l'unanimité des membres : - Mme Maryline Simoné pour la catégorie des collectivités territoriales - M. Eric Renaud pour la catégorie des professionnels - M. Philippe Grand pour la catégorie des usagers de loisirs - M. Dominique Chevillon pour la catégorie des associations de protection de l'environnement - Mme Ségolène Travichon pour la catégorie des personnalités qualifiées.	Délibération 2015_05
Décision 1/10/15	Sont élus membres du bureau du conseil de gestion : - M. Quentin et M. Quillet pour la catégorie des collectivités territoriales - M. Jouneau, M. Sourbier, M. Viaud, M. Bozzoni, M. Puyrazat, M. Amblard, M. Amouroux et M. Moquay pour la catégorie des professionnels - M. Picot pour la catégorie des usagers - M. Le Gall pour la catégorie des associations de protection de l'environnement - M. Jean Prou pour la catégorie des personnalités qualifiées. Sont par ailleurs désignés membres du bureau ; la DDTM 17, la DREAL Poitou-Charentes, la DIRM sud-atlantique.	Délibération 2015_06
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion délègue à l'unanimité au bureau les attributions suivantes : - Avis simples - Communication des projets concernant le Parc.	Délibération 2015_07
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion décide à l'unanimité que les dossiers de séance du bureau seront transmis à l'ensemble des membres du conseil de gestion (dispositions introduite dans le règlement intérieur)	
Décision 1/10/2015	Mme Rabic et M. Amouroux seront invités à participer au bureau avec voix consultative pour représenter le comité estuaire de la Gironde	
Décision 1/10/2015	Sont proposés respectivement comme président(e)s et vice-présidents des comités géographiques : - Pour le comité littoral vendéen : M. Sourbier et M. Jouneau - Pour le comité mer des Pertuis : Mme Simoné et M. Grand - Pour le comité estuaire de la Gironde : M. Plisson et M. Prou Cette décision sera entérinée par délibération au prochain conseil de gestion, en même temps que la composition des comités géographiques.	
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion émet un avis favorable au projet, sous réserve de programmer les travaux de façon à limiter sa période de recouvrement avec les enjeux de l'avifaune, et de mettre en place un suivi de l'impact du projet sur le milieu marin. <i>1 voix contre, 13 abstentions</i>	Délibération 2015_08
Décision 1/10/15	Le conseil de gestion décide de ne pas émettre d'avis sur ces demandes individuelles d'exploitation de cultures marines dans la baie de l'Aiguillon. Il se prononcera sur les schémas des structures assortis de leur évaluation d'incidence. <i>A l'unanimité</i>	

Tableau de suivi des actions

Action	CG2_1	Prévoir une présentation du fonctionnement de la pêche à un prochain conseil de gestion	Représentants des pêcheurs	01/10/2015	Ouverte
Action	CG2_2	Prévoir une présentation d'un schéma des structures à un prochain conseil de gestion	Représentants des conchyliculteurs	01/10/2015	Ouverte
Action	CG2_3	Prévoir une présentation d'un projet éolien off shore	Représentant de l'UFE	01/10/2015	2ème CG de 2016

Liste des membres présents

Les membres suppléants sont indiqués en *italique* ; les membres absents ou excusés sont indiqués en mode ~~barré~~

Représentants de l'Etat et établissements publics

~~M. Laurent BEAUCHESNE, commandant de la zone maritime Atlantique~~

M. Eric LEVERT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

M. Xavier HINDERMEYER, représentant de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

M. Pierrick MARION, représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes

Mme Vanessa RISPAL, représentante de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine

M. Stéphane BURON, directeur départemental des territoires et de la mer de Vendée,

M. Eric SIGALAS, représentant du directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime,

M. Ronan LE SAOUT, adjoint du directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde

M. Eric LEBAT, directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

M. Jérôme GUEVEL, représentant du délégué régional Centre-Atlantique du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

M. Johann LEIBREICH, représentant du directeur de l'établissement public du marais poitevin.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

~~M. Stéphane FRIMAUDEAU, Conseil Régional Pays de La Loire~~

~~M. Jean-Pierre LE SCORNET, Conseil Régional Pays de la Loire~~

Mme Maryline SIMONÉ, Conseil Régional Poitou Charentes

Mme Régine JOLY, Conseil Régional Poitou Charentes

M. Jean-Jacques CORSAN, Conseil régional Aquitaine

~~M. Michel DAVERAT, Conseil régional Aquitaine~~

M. Marcel GAUDUCHEAU, Conseil général de la Vendée

~~Mme Brigitte HYBERT, Conseil Général de la Vendée~~

M. Lionel QUILLET, Conseil Général de la Charente-Maritime

~~M. Michel PARENT, Conseil Général de la Charente-Maritime~~

M. Jean-Pierre TALLIEU, Conseil Général de la Charente-Maritime

Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Conseil Général de la Charente-Maritime

~~M. Alain RENARD, Conseil général de la Gironde~~

~~Mme Célia MONSEIGNE, Conseil Général de la Gironde~~

~~M. Maxence DE RUGY, Communauté de communes du Talmondais~~

~~M. Michel BRIDONNEAU, Communauté de communes du Talmondais~~

~~M. Daniel TRICHET, Commune de Talmont-Saint-Hilaire~~

~~M. David ROBBE, Commune de Talmont-Saint-Hilaire~~

M. Didier QUENTIN, Commune de Royan

~~M. Bernard GIRAUD, Commune de Royan~~

M. Jean-Louis LEONARD, Communauté d'agglomération de La Rochelle

~~Mme Brigitte DESVEAUX, Communauté d'agglomération de La Rochelle~~

M. Mickaël VALLET, Communauté de communes du Bassin de Marennes

~~M. Jean-Marie PETIT, Communauté de communes du Bassin de Marennes~~

M. Jean-Michel RIGAL, Communauté de communes de l'Estuaire

~~M. Bernard GRENIER, Communauté de communes de l'Estuaire~~

M. Xavier PINTAT, Communauté de communes de la Pointe du Médoc

~~M. Jacques BIDALUN, Communauté de communes de la Pointe du Médoc~~

M. Philippe PLISSON, syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde

~~M. Dominique FEDIEU, syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde~~

Représentant du Parc naturel régional du Marais Poitevin :

M. Yann HELARY

~~M. Stéphane VILLAIN~~

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

M. José JOUNEAU, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

~~M. Emmanuel HUBE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire~~

M. Michel CROCHET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes

~~M. Eric BLANC, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes~~

M. Eric RENAUD, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes

~~Mme Laurie DURAND, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes~~

M. Jean-Michel LABROUSSE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine

~~M. Bertrand IUNG, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine~~

Mme Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde

~~M. Philippe MORO, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde~~

M. Bernard PERAUDEAU, Association des organisations de producteurs du Golfe de Gascogne

M. Pascal HEID, Association des organisations de producteurs du Golfe de Gascogne

M. Jacques SOURBIER, Comité régional conchylicole des Pays de la Loire

~~*M. Emmanuel BERTAUD, Comité régional conchylicole des Pays de la Loire*~~

M. Gérald VIAUD, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

M. Philippe MORANDEAU, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

M. Daniel COIRIER, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

~~*Mme Annie AUBIER, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes*~~

M. Benoit DURIVAUD, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes

~~*M. Francis BAUDET, Comité régional conchylicole de Poitou-Charentes*~~

M. Thierry LAFON, Comité régional conchylicole d'Aquitaine

~~*M. Denis PINTO, Comité régional conchylicole d'Aquitaine*~~

M. Michel PERROT, Extracteurs de granulats

M. Hugues BERBEY, Extracteurs de granulats

M. Fernand BOZZONI, Armateurs

M. Patrick KERVERDO, Armateurs

M. Philippe JOUSSEMET, Unions maritimes et portuaires

M. Thierry WARION, Unions maritimes et portuaires

M. Henry-Vincent AMOUROUX, Union maritime et portuaire de Bordeaux

~~*M. Jérôme LAMBERT, Union maritime et portuaire de Bordeaux*~~

M. Martin LEPOUTRE, Fédération des industries nautiques

~~*M. Pierrick COLSON, Fédération des industries nautiques*~~

M. Michel PUYZARAT, Grand port maritime de LA ROCHELLE

M. Bernard PLISSON, Grand port maritime de LA ROCHELLE

~~*M. Christophe MASSON, Grand port maritime de BORDEAUX*~~

M. Philippe RENIER, Grand port maritime de BORDEAUX

M. Benoit THOMAZO, Union française d'électricité

M. Antoine MONTEILLET, Union française d'électricité

M. Bertrand MOQUAY, Ports gérés par une collectivité

~~*M. Christian BARBACH, Ports gérés par une collectivité*~~

~~M. Christophe SUEUR, Ports gérés par une collectivité~~

Nicolas DUBOIS, Ports gérés par une collectivité

M. Michel AMBLARD, Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime ou de la Gironde

~~M. Denis LURTON, Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime ou de la Gironde~~

Représentants d'organisations locales d'utilisateurs :

M. Philippe GRAND, Plaisance

M. Jean-Jacques COUDRAY, Plaisance

M. Jean PIVETEAU, Plaisance

M. Jean-Claude GUILLIEN, Plaisance

Mme Annick DANIS, Pêche de Loisirs

~~M. Philippe GARNIER, Pêche de Loisirs~~

M. Bernard PRIMAULT, Pêche de Loisirs

M. Christian REVEILLAC, Pêche de Loisirs

M. Patrick MARCEL, Comités régionaux olympiques et sportifs

~~Mme Marie-Noëlle SOURTY, Comités régionaux olympiques et sportifs~~

~~M. Laurent PICOT, Activités subaquatiques de Loisir~~

M. Dominique BISCARAT, Activités subaquatiques de Loisir

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel

M. Gérard FRIGAUX, Ré nature environnement

M. Grégory ZIEBACZ, Ré nature environnement

M. Dominique CHEVILLON, Ligue pour la protection des oiseaux

~~M. Dominique ARIBERT, Ligue pour la protection des oiseaux~~

M. Jacques PIGEOT, IODDE

M. Jean-Baptiste BONNIN, IODDE

M. Pierre LEGALL, Nature environnement 17

Mme Monique HYVERNAUD, Nature environnement 17

Mme Anne-Marie GRIMAUD, COORLIT 85

~~M. Bernard BERTHAUD, COORLIT 85~~

M. Daniel DELESTRE, SEPANSO GIRONDE

Mme Elisabeth ARNAULD, SEPANSO GIRONDE

M. Philippe LUCET, Une pointe pour tous

M. Jacques GERVAIS, Une pointe pour tous

Personnalités qualifiées

Emmanuel JOYEUX, expert en gestion des milieux naturels

Mme Ségolène TRAVICHON, expert en gestion des milieux naturels

M. Thomas RIMAUD, expert en développement durable des activités de pêche et de cultures marines

M. Jean PROU, expert dans le domaine de la conchyliculture

~~M. Eric CHAUMILLON, expert dans le domaine des phénomènes hydro sédimentaires et de gestion du trait de côte~~ -> procuration donnée à M. SAURIAU

M. Pierre GUY SAURIAU, expert dans le domaine des écosystèmes benthiques

~~M. Philippe BOËT, expert des milieux estuariens~~ -> procuration donnée à M. Jean PROU

Mme Marianne PEREZ, expert en formation maritime

Représentants de la structure de préfiguration de PNR du MEDOC (voix consultative)

Le président ou son représentant : Franck LAPORTE